



**PROCES - VERBAL SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 JUIN 2023**

**COMMUNE DE BIBLISHEIM**

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire

**Membres présents** : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Mme SCHELLENBERGER Michèle, M. DEUTSCH Laurent, M. AMRHEIN Christophe, Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme BUFF Christiane, M. RITTER Fabrice, M. SCHEUER Marc, Mme TRITSCHLER Patricia, M. WEBER Pierre,

**Membres absents excusés**: ---

**Membres absents non excusés**: ---

**Pouvoirs**: ---

**Date de la convocation**: 15 juin 2023

**Avant de passer à l'ordre du jour**:

➤ **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: Mme TRITSCHLER Patricia

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25 MAI 2023**

Le procès-verbal de la réunion du 25 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

➤ **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS**

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2020 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés ( L.2122-22-4° )	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres ( L.2122-22-6° )	NEANT	
Délivrance et reprise des concessions au cimetière ( L.2122-22-8° )	NEANT	
Droit de préemption urbain ( L.2122-22 -15° )	NEANT	
Droit de priorité ( L.2122-22-22° )	NEANT	

## **REVALORISATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les modalités d'application de la taxe d'aménagement. Elle rappelle que les taux n'ont pas été modifiés depuis 2014.

Le Conseil Municipal maintient le taux applicable en zone UX au taux maximum de 5%. Il fixe le taux à 3% dans les autres zones.

## **AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

Madame le Maire présente une estimation du coût de l'agrandissement de la Maison des Associations, ainsi qu'un plan de financement prévisionnel.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la réalisation des travaux. Un maître d'œuvre devra constituer les dossiers pour les demandes de subvention et l'appel d'offres.

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER: INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION**

Le Conseil Municipal fixe la redevance d'occupation du domaine public routier, versée par ORANGE, aux taux maximums de:

- artères aériennes: 62,59 € / km
- artères en sous-sol: 46,94 € / km
- emprise au sol: 31,29 € / m<sup>2</sup>

Le montant total de la redevance s'élève à 251,54 €.

## **DEMANDE DE SUBVENTION: AOS**

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 34,50 € à l'Association des Œuvres Scolaires de WISSEMBOURG.

## **DIVERS**

### ➤ **Entretien des espaces verts**

Le début des travaux est fixé à 8 heures. Les cailloux, bâche et bordures seront livrés ou cherchés. Les matériaux enlevés seront mis en déchetterie.

### ➤ **Lithium de France**

La société ATHEMIS procèdera, pour le compte de LITHIUM DE FRANCE, à une nouvelle campagne géophysique 3D du sous-sol de la commune. Cette campagne se déroulera à partir du 25 juillet pour la pose des capteurs et du 5 août pour le passage des camions vibrateurs. Ces mesures seront effectuées en forêt et dans les champs, avec l'autorisation des propriétaires, ainsi qu'en agglomération.

Le Conseil Municipal confirme son accord pour les mesures ( 1 voix contre ) et son opposition aux forages en agglomération.

➤ **Autorisation de stationnement pour taxi**

La commune a été saisie d'une demande d'autorisation de stationner pour un taxi. Le Conseil Municipal souhaite obtenir plus d'informations avant de rendre son avis.

➤ **Ecole**

La chaudière de l'école a été contrôlée par le fournisseur. Il a été confirmé qu'elle est compatible au biofioul et qu'elle est pleinement opérationnelle.

Le conseil d'école a également évoqué l'absence de stores pour protéger du soleil.

➤ **Informations diverses**

⇒ *Accompagnement du transport scolaire*: La Région Grand Est participe au financement des accompagnatrices du transport scolaire dans les RPI. Les accompagnatrices sont rémunérées par les Communes de GUNSTETT et WALBOURG.

⇒ *Assemblée générale du SDEA*: Monsieur DEUTSCH a participé à l'assemblée générale du SDEA et en présente les principaux points évoqués.

*Fin de la réunion : 21 H 00*

**Le Maire**

**Mireille CABIROL de SAINT GEORGES**

*Mireille Cabirol de Saint Georges*

